

Rapport de minorité de la COFIN portant sur le préavis n°27-2016
relatif au budget 2017

Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly

Prilly, le 1^{er} décembre 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission des finances s'est réunie à plusieurs reprises entre le 3 octobre et le 23 novembre pour examiner le budget 2017 de notre ville.

Composition de la commission des finances

Mesdames	Rebecca Joly, Les Verts	Rapporteuse
	Sylvie Krattinger, PS	Présidente
	Elia Pochon, PLR	Rapporteuse suppléante
Messieurs	Jean-Claude Bi-Bandenda, PS	
	Fabien Deillon, UDC	
	Jean-Baptiste Di Natale, PDC	
	Jean-Pierre Dupertuis, PLR	Vice-président

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité
Plafond d'endettement

Il est question du budget de notre commune pour l'année 2017. Le rapporteur de minorité se rallie entièrement au rapport de majorité pour ce qui est de la présentation de l'objet et des discussions en présence de la Municipalité.

3. Délibérations et amendements

Le rapporteur de minorité ne peut se rallier à la majorité de la commission car il considère qu'il n'est pas acceptable de préavis favorablement le budget de notre commune présentant un excédent de charges de CHF 1'466'500.- avant amendements, ramené à CHF 1'307'464.- après les amendements proposés par la COFIN.

Le rapporteur de minorité considère qu'il est possible et nécessaire de réduire encore cet excédent budgétaire de charge. Les récents et importants investissements de notre Commune ainsi que ceux projetés rendent indispensable une rigueur accrue dans la limitation des dépenses de la collectivité. Chaque sou compte. Les petits ruisseaux font les

Rapport de minorité de la COFIN portant sur le préavis n°27-2016
relatif au budget 2017

grandes rivières, c'est pourquoi le rapporteur de minorité vous propose des amendements qui cumulés représentent CHF 378'986.-.

Ces CHF 219'950.- de réduction de charges supplémentaires proposés ramèneraient l'excédent budgétaire de charges à CHF 1'087'514.-.

Amendements proposés

No	Compte		Economie (Economie cumulée)
1.	110.3185	Honoraires et frais d'expertises Réduire de CHF 25'000.-, passe de CHF 40'000.- à CHF 15'000.-. (montant du budget 2015) Amendement de la COFIN auquel le rapporteur de minorité se rallie, mais souhaite aller plus loin. Les comptes 2015 présente un montant de CHF 2'756.- et le budget 2016 un montant de CHF 15'000.-. Les explications de la Municipalité, mise à part le mandat CEPEC pour la grille salariale, ne justifient pas de hausse. Il faut mentionner qu'en 2014 le compte s'élevait à CHF 30'629.79. Si un coup dur devait survenir, la Municipalité pourrait user de sa compétence de CHF 50'000.- pour faire face et expliquer le dépassement.	25'000.- (25'000.-)
2	110.3659.06	Association Prilly-Bradut Réduire de CHF 2'000.-, passe de CHF 3'000.- à CHF 1'000.-. L'association Prilly-Bradut avait été créée pour aider un village en Roumanie. Elle faisait partie de l'opération Villages Roumains – Suisse. Vers la fin des années 80 début des années 90 un vaste élan de solidarité est né à la chute du régime communiste. 25 ans après, la situation de la Roumanie a changé. La Roumanie est membre de l'Union Européenne. Elle dispose des subventions de la confédération. Ce n'est plus le rôle d'une commune de soutenir les villages de ce pays européen.	2'000.- (27'000.-)

Rapport de minorité de la COFIN portant sur le préavis n°27-2016
relatif au budget 2017

		Pour l'avenir, il faut songer à supprimer cette subvention qui n'a plus de sens.	
3	110.3659.09	Aides, subventions diverses Réduire de CHF 2'000.-, passe de CHF 22'000.- à CHF 20'000.- Cette réduction proposée ramène le budget à l'état du compte en 2015. Celui-ci était de CHF 20'204.30 au compte 2014. Il est question d'une mesure raisonnable.	2'000.- (29'000.-)
4	112.3062	Indemnités diverses Réduire de CHF 2'000.-, passe de CHF 14'500.- à CHF 12'500.- (presque égal au compte 2015) De l'aveu même de la Municipalité lors de son audition « la demande de cette subvention ecoprim est stable » Le niveau de prestation actuel peut ainsi être maintenu.	2'000.- (31'000.-)
5	112.3101	Imprimés Réduire de CHF 5'000.-, passe de 11'500.- à CHF 6'500.- (montant du budget 2016) Il n'y avait rien aux comptes 2014 et CHF 3'815.85 aux comptes 2015. Au budget 2016 le montant de CHF 6'500.- était justifié par des flyers et affiches Fonds « Energie et Environnement ». Une communication, suite au réaudit cité de l'énergie devrait être possible sans augmentation du compte, celle-ci ne venant pas en sus des flyers et affiches réalisées en 2016.	5'000.- (36'000.-)
6	112.3170	Manifestations Réduire de CHF 13'000.-, passe CHF 43'000.- à CHF 30'000.-. CHF 30'000.- est supérieur au budget 2016 qui était de CHF 27'000.-, au compte 2015 qui était de CHF 20'505.- Il est raisonnables de ne pas multiplier les manifestations faute de quoi, elles perdent leurs sens et noient le côté remarquable de ce qu'elles soulignent.	13'000.- (49'000.-)
7	150.3603.04	Ecole de danse D.Master Réduire de CHF 5'000. Passe de CHF 5'000.- à CHF 0.	5'000.- (54'000.-)

Rapport de minorité de la COFIN portant sur le préavis n°27-2016
relatif au budget 2017

		Amendement de la COFIN auquel le rapporteur de minorité se rallie.	
8	170.3189	Activités sportives pour la population Réduction de CHF 8'000.-, Passe de CHF 11'000.- à CHF 3'000. (montant du budget 2016) Le rapporteur de minorité souhaite aller plus loin que la COFIN sans diminuer l'offre, mais sans l'augmenter non plus. En effet, notre population est tout à fait capable, après avoir déjà participé à ces activités de parcours urbains de les reproduire sans être assistée. Ce sera alors aussi l'occasion pour les participants de fraterniser et de se réunir pour pratiquer ensemble sans encadrement cette activité. Il n'est donc pas nécessaire de doubler l'offre d'encadrement.	8'000.- (62'000.-)
9	300.3011	Traitements Réduire de CHF 13'100. passe de CHF 715'800.- à CHF 702'700 (montant de 2016). Cet amendement reprend l'amendement général visant à bloquer les EPT. Mais pour ce poste, la COFIN ajoute qu'il paraît inutile car ce dicastère est déjà bien doté en chefs de service. Amendement de la COFIN auquel le rapporteur de minorité se rallie.	13'100.- (75'100.-)
10	351.3114.01	Machines et matériel d'exploitation Réduire de CHF 2'500.-, passe de CHF 15'000.- à CHF 12'500.- (montant du budget 2016) Montant aux comptes 2015 était de CHF 12'676.65 et de CHF 8'906.60 en 2014. Il doit être possible de continuer sans augmenter ce poste.	2'500.- (77'600.-)
11	410.3102	Annonces, journaux documentation Réduire de CHF 2'000.-, passe de CHF 6'800.- à CHF 4'800.-. Le service souhaite s'abonner aux publications VSS, VSA et ASIT VD. Il faut donc entendre que l'augmentation de cette charge serait pérenne. Si ces abonnements n'étaient jusqu'à présent pas nécessaires, il y a moyen de collaborer avec des communes voisines pour obtenir	2'000.- (79'600.-)

Rapport de minorité de la COFIN portant sur le préavis n°27-2016
relatif au budget 2017

		l'information lorsque c'est nécessaire. Cette réduction proposée de CHF 2'000.- laisse quand même une bonne marge de manœuvre à la Municipalité car nous passerions tout de même à CHF 4'800.- alors que le budget 2016 était de CHF 3'600.-, le compte 2015 était de CHF 2'553.95 et le compte de 2014 étaient de CHF 2'395.20.	
12	430.3114.01	Matériel courant Réduire de CHF 16'000, passe de CHF 41'500.- à CHF 25'500. Une partie de la COFIN propose de ne pas acquérir ce matériel supplémentaire car il n'est pas nécessaire pour le moment. Le rapporteur de minorité souhaite faire sien cet amendement que la majorité de la COFIN a renoncé à soutenir. Le rapporteur de minorité propose de trouver une synergie, par exemple avec le camion existant qui dispose d'une grue. La commune n'étant pas une entreprise de construction, l'usage d'une grue n'est à n'en pas douter pas intensif.	16'000.- (95'600.-)
13	430.3114.05	Achat matériel pour manifestations Réduire de CHF 20'000, passe de CHF 23'000.- à CHF 3'000. La COFIN est d'avis qu'au vu des finances de la commune, le réaménagement provisoire de Pré-Bournoud n'est pas nécessaire. De plus, il existe déjà des places de jeux dans un rayon proche. Amendement de la COFIN auquel le rapporteur de minorité se rallie.	20'000.- (115'600.-)
14	430.3142.02	Vidange des sacs Réduire de CHF 8'000.-, passe de CHF 45'000.- à CHF 37'000.- (montant du compte 2014 était 36'603.90) Selon les bons souvenirs du rapporteur de minorité, depuis 2015 on effectue sur la commune une vidange annuelle supplémentaire des sacs. Hors si jusqu'en 2014 on avait pu le faire une fois de moins et que cela fonctionnait quand même, il doit être possible de revenir à l'ancienne cadence. Si certains sacs plus exposés nécessitent une vidange supplémentaire, autant ne pas généraliser celle-ci, mais la cibler. Après réduction, le	8'000.- (123'600.-)

Rapport de minorité de la COFIN portant sur le préavis n°27-2016
relatif au budget 2017

		budget restant suffit à l'entretien.	
15	432.3189	Frais divers de décoration Réduire de CHF 7'500, passe CHF 17'500.- à CHF 10'000. La COFIN pense que cette décoration d'été est inutile. Amendement de la COFIN auquel le rapporteur de minorité se rallie.	7'500.- (131'100.-)
16	440.3145.03	Entretien chemins Réduire de CHF 47'000, passe de CHF 88'000 à CHF 41'000. Une partie de la COFIN pense que la place de jeux en question devrait plutôt garder des copeaux que d'avoir un sol en revêtement souple. Le rapporteur de minorité souhaite faire sien cet amendement que la majorité de la COFIN a renoncé à soutenir et même aller plus loin. Le budget 2016 présentait un montant de CHF 41'000.- qui tenait déjà compte des contrats d'entretien pour les terrains de foot de la Fleur-de-Lys. Il n'y a pas de justification pour une augmentation. De plus, la Municipalité annonce qu' « avec l'achat de la herse, les prestations du contrat d'entretien vont être diminuées (lors du renouvellement du contrat dans trois ans) » Le rapporteur de minorité propose de s'en tenir au montant du budget 2016 de CHF 41'000.- qui était déjà CHF 15'000.- plus élevé que les comptes 2015.	47'000 (178'100.-)
17	511.3012	Personnel occasionnel Réduire de CHF 2'950. Passe de CHF 12'600.- à CHF 9'650 (montant de 2015). Cet amendement est proposé pour maintenir ce poste à sa hauteur aux comptes 2015. Le rapporteur de minorité souhaite faire sien cet amendement que la majorité de la COFIN a renoncé à soutenir sans aller plus loin, c'est-à-dire de réduire ce budget au niveau du compte 2015 qui est plus élevés que le budget 2016. Le niveau de prestation actuel peut ainsi être maintenu.	2'950.- (181'050.-)
18	580.3141.02	Temple de Saint-Etienne Réduire de CHF 7000.-, passe de CHF 12'000.- à CHF 5'000.-. La COFIN pense qu'une armoire sur mesure est une dépense trop importante pour du rangement dans une	7'000.- (188'050.-)

Rapport de minorité de la COFIN portant sur le préavis n°27-2016
relatif au budget 2017

		salle. Elle laisse ainsi CHF 1000.- pour acheter une armoire dans un magasin de meuble. L'amendement est accepté par 4 voix pour, une contre et une abstention. Amendement de la COFIN auquel le rapporteur de minorité se rallie.	
19	580'3652	Paroisse du Bon Pasteur, Contribution Réduire de CHF 52'500, passe de CHF 172'500.- à CHF 120'000.- (montant du budget 2016) le compte 2015 était de CHF 114'757.34 et le compte 2014 était de CHF 116'428.56. La Municipalité justifie l'augmentation par des travaux qui ONT EU LIEU et dont les assurances n'ont pas tout couvert. Comme les travaux sont déjà faits, cela ne justifie pas une augmentation pour l'année prochaine. La proposition est donc de s'en tenir au montant de charge légèrement supérieur aux comptes 2014 et 2015.	52'500.- (240'550.-)
20	710.3525	Participation à la région AAS Réduire de CHF 39'536. Passe à CHF 348'464. Au vu de la discussion avec la Municipale en charge de ce dossier, la participation à l'ARASPE a été surévaluée dans notre budget et s'élèvera, selon le budget de l'ARASPE à CHF 348'464. La COFIN propose ainsi d'amender ce poste à ce montant. Amendement de la COFIN auquel le rapporteur de minorité se rallie.	39'536.- (280'086.-)
21	711.3012	Personnel occasionnel Réduire de CHF 5'500, passe de 28'500.- à CHF 23'000 (montant de 2016). Un amendement est proposé pour refuser une augmentation par rapport au budget 2016. En effet, lors de ce budget, un poste fixe avait été augmenté pour réduire le personnel occasionnel. De plus, la COFIN encourage des synergies avec les communes voisines. Le rapporteur de minorité souhaite faire sien cet amendement que la majorité de la COFIN a renoncé à soutenir, sans aller plus loin, c'est-à-dire de réduire ce budget au niveau du budget 2016. Le niveau de prestation actuel peut ainsi être maintenu.	5'500.- (285'586.-)
22	711.3189	Frais divers Réduire de CHF 3'500, passe de 15'000.- à CHF 11'500	3'500.- (289'086.-)

Rapport de minorité de la COFIN portant sur le préavis n°27-2016
relatif au budget 2017

		(montant du budget 2016 CHF 12'000.-, montant du compte 2015 CHF 11'389.75 et montant du compte 2014 CHF 8'887.85.-). Cet amendement est proposé pour maintenir ce poste à son niveau de 2016. Ce compte augmente chaque année alors que les frais divers devraient être stables voir diminuer car des travaux faits une année n'ont pas besoin d'être reproduit. Le rapporteur de minorité souhaite faire sien cet amendement que la majorité de la COFIN a renoncé à soutenir, et aller plus loin, c'est-à-dire de réduire ce budget au niveau des comptes 2015. Le niveau de prestation actuel peut ainsi être maintenu. Le rajeunissement du centre de loisir est une activité tout aussi valable qu'une autre et peut ainsi en remplacer une autre évitant une augmentation des coûts. Il est à relever qu'en regard avec les années précédentes reste en forte augmentation.	
23	714.3011	Traitements Réduire de CHF 11'500, passe de CHF 173'300.- à CHF 161'800 (montant de 2016). Ce poste a déjà été augmenté en 2016 et la COFIN est d'avis que cette augmentation devait être suffisante et qu'il n'y a pas besoin d'une nouvelle augmentation de ce poste. De plus, cela contribue à l'arrêt de l'augmentation des EPT pour le personnel communal. Amendement de la COFIN auquel le rapporteur de minorité se rallie.	11'500.- (300'586.-)
24	714.3090	Autres charges de personnel Réduire de CHF 2'500.-, passe de CHF 8'000.- à CHF 5'500.- Montant du budget 2016 est de CHF 5'000.-, montant du compte 2015 est de CHF 5'429.30 et montant du compte 2014 est de CHF 2'887.80 Le rapporteur de minorité estime que cette constante augmentation n'est pas nécessaire au bon fonctionnement de la prestation. Il faut bien entendu veiller à la formation continue et au défraiements des accueillantes en milieu familial, mais sans une telle augmentation.	2'500.- (303'086.-)

Rapport de minorité de la COFIN portant sur le préavis n°27-2016
relatif au budget 2017

25	715.3011	Traitements Réduire de CHF 23'000, passe de CHF 688'000.- à CHF 665'000. L'augmentation de ce poste est due à une augmentation de l'offre pour la prise en charge des enfants Un amendement est proposé afin de réduire cette prestation qui n'était pas prévue par le préavis sur les APEMS. Le rapporteur de minorité souhaite faire sien cet amendement que la majorité de la COFIN a renoncé à soutenir, sans aller plus loin, c'est-à-dire de réduire ce budget au niveau du budget 2016. Le niveau de prestation peut ainsi correspondre à ce qui était annoncé dans le préavis 8-2015. De plus actuellement la loi qui sera déjà très contraignante pour les communes n'impose pas cette prestation supplémentaire.	23'000.- (326'086.-)
26	715.3012	Personnel occasionnel Réduire de CHF 10'000, passe de CHF 10'000.- à CHF 0 (montant de 2016). Une partie de la COFIN désire amender ce poste afin de le réduire au niveau de 2016 dans une volonté d'arrêter l'engagement de personnel à la commune. Le rapporteur de minorité souhaite faire sien cet amendement que la majorité de la COFIN a renoncé à soutenir, sans aller plus loin, c'est-à-dire de réduire ce budget au niveau du budget 2016. Le niveau de prestation peut ainsi corresponde à ce qui était annoncé dans le préavis 8-2015. De plus actuellement la loi qui sera déjà très contraignante pour les communes n'impose pas cette prestation supplémentaire.	10'000.- (336'086.-)
27	715.3141	Entretien des locaux Réduire de CHF 5'000.-, passe de CHF 6'700.- à CHF 1'700.- Montant du budget 2016 CHF 1'700.-, montant du compte 2015 CHF 504.70. Le rapporteur de minorité souhaite laisser à la Municipalité la possibilité de maintenir le niveau actuel d'entretien en s'en tenant au montant du budget 2016.	5'000.- (341'086.-)
28	719.3011	Traitements Réduire de CHF 19'300, passe de CHF 247'800.- à	19'300.- (360'386.-)

Rapport de minorité de la COFIN portant sur le préavis n°27-2016
relatif au budget 2017

		228'500 (montant de 2016). La COFIN veut freiner l'augmentation des EPT de la commune. De plus, elle est d'avis, comme pour le poste 714.3011, que l'augmentation récente doit encore être éprouvée. Amendement de la COFIN auquel le rapporteur de minorité se rallie.	
29	719.3012	Personnel occasionnel Réduire de CHF 5'100, passe de 21'100.- à CHF 16'000 (montant de 2016). La COFIN est d'avis qu'il vaut mieux attendre la nouvelle loi sur l'accueil de jour pour adapté ces postes de personnel fixe et occasionnel en lien avec la journée continue. Amendement de la COFIN auquel le rapporteur de minorité se rallie.	5'100.- (365'486.-)
30	719.3199	Frais divers Réduire de CHF 13'500. Passe de CHF 26'500.- à CHF 13'000 (montant de 2016). La COFIN soutient le projet de graffe à la route de Neuchâtel mais refuse l'aménagement provisoire de Pré-Bournoud, (cf. compte 430.3114.05), ainsi elle propose d'amender ce poste au niveau de 2016. Amendement de la COFIN auquel le rapporteur de minorité se rallie.	13'500.- (378'986.-)

Rapport de minorité de la COFIN portant sur le préavis n°27-2016
relatif au budget 2017

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis N° 27-2016, le budget 2017 de la STEP de Vidy et le budget 2017 du SDIS Malley, Prilly-Renens
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de minorité de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2017 de ladite STEP,
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly sous 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly – Renens et d'approuver le budget 2017 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire amendé de la Commune de Prilly pour 2017 présentant un excédent de dépenses de CHF 1'087'514.- après amendements.

Le Rapporteur de minorité :

Fabien Deillon